MASSANGIS
Cité Solaire

Massangis Mag'

Mairie de Massangis

63 Grande rue

89440 MASSANGIS

03 86 33 85 68

mairie@massangis.fr

BULLETIN MUNICIPAL * Automne 2026 *

Edito



Mes chers administrés,

La vie communale en 2026 a été marquée par les élections municipales.

Toute l'équipe municipale vous remercie pour la confiance que vous lui avez accordée.

Il y 6 ans, le précédent mandat débutait en pleine crise sanitaire. Une crise en efface une autre, et c'est dans un contexte de crise sociale profonde que démarre celui-ci.

Chacun a sa lecture du mouvement lycéen, et au vu des réactions que j'ai pu recueillir, les avis divergent énormément.

Vos opinions très différentes témoignent des divisions profondes qui fracturent la société actuelle.

Ceux qui me connaissent savent que j'ai toujours fait de mes priorités les politiques publiques en faveur des jeunes générations.

Aujourd'hui, il faudrait être sourd pour ne pas entendre leurs inquiétudes quant à leur avenir. Même si je condamne les dégradations, je trouve que les moyens de répression utilisés par l'Etat sur des mineurs sont disproportionnés, d'autant que leurs revendications sont légitimes.

Car si il y a bien un sujet où tous les avis convergent dans nos conversations, c'est le constat de la baisse de qualité, voir la disparition du service public.

C'est le cas ici de l'éducation nationale, et à Massangis on sait de quoi on parle, car l'Etat a fermé notre école en 2016.

Le dernier service public présent dans une commune comme la nôtre reste la mairie, laquelle opère aussi le service postal.

Pourtant, ce service public opéré par les communes rurales est lui aussi mis en difficulté financière par l'Etat.

J'en veux pour preuve avec nos travaux d'assainissement. Je veux rappeler ici avec force qu'ils nous ont été imposés par arrêté préfectoral au nom d'une règlementation toujours plus contraignante et d'une administration centrale de plus en plus rigide.

Alors bien sûr, le maire que je suis, connait ses obligations et loin de moi l'idée de vouloir m'en soustraire.

Cependant, l'enjeu financier pour le budget de la commune et donc au final pour vous, contribuables, est considérable.

En effet, nous sommes contraints d'engager 1,4 millions d'euros de travaux hors taxes, sur la partie mise en conformité du réseau d'assainissement. La commune de Massangis devait obtenir 500 000 euros de subventions de l'Etat, au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) soit environ 30% de l'investissement.

Pourtant l'Etat, par la voie de son Sous-Préfet en juillet 2026, nous a fait savoir qu'il ne nous verserait pas un centime.

En 18 ans de mandat, ce désengagement de l'Etat je le vis comme un véritable mépris à l'égard de mes administrés.

Non content de nous imposer ces mises aux normes, de ne pas nous soutenir financièrement, l'Etat recommande à la commune de Massangis de multiplier par 2 ou 3 le prix de l'eau et l'assainissement pour pallier à ses propres carences.

Comme un ultime rempart face à ces injonctions brutales, le conseil municipal a choisi de ne pas vous répercuter de hausse de tarif, estimant que le « coût de la vie » était suffisamment élevé.

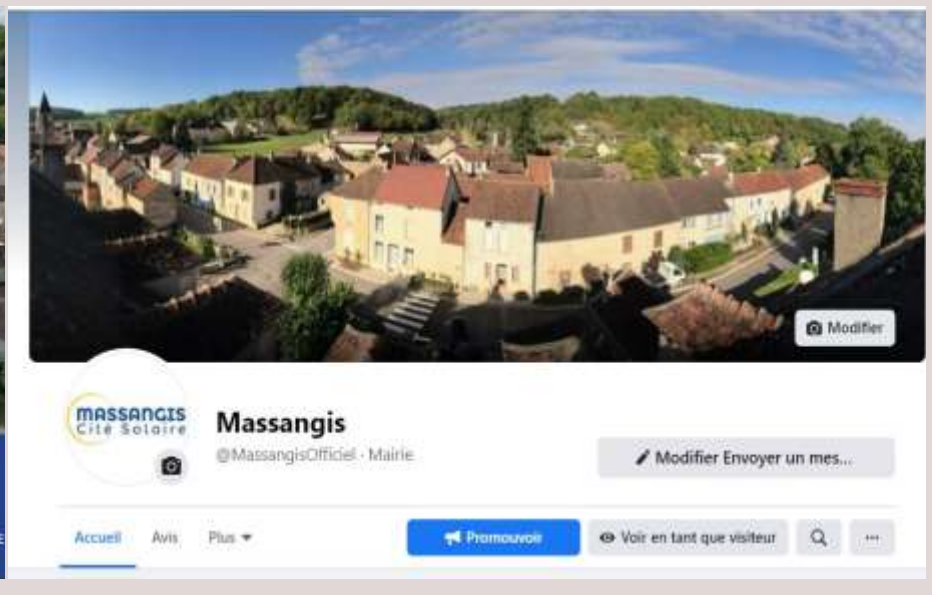
Soyez assurés de notre engagement plein et entier à vos côtés.

Le Maire,

Xavier COURTOIS

Retrouvez toutes les informations utiles et les actualités sur notre site internet **www.massangis.fr** et sur notre page Facebook **Massangis**







HORAIRES DE LA MAIRIE

Le secrétariat vous accueille :

- Le mardi — de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Le mercredi — de 9h00 à 12h30
- Le jeudi — de 13h30 à 17h30

Christine :
03 86 33 85 68
mairie@massangis.fr

Sylvie :
03 86 33 87 91
contacts.massangis@gmail.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'AGENCE POSTALE
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
03 86 33 87 91

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES





RÉCUPÉRATEUR DE PILES

Vous pouvez venir déposer vos piles et petites batteries usagées dans le collecteur mis à votre disposition au sein de l'agence postale de Massangis.
Pour rappel, celle-ci est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h

CARTE DE DÉCHÈTERIE ET BAC DE TRI SÉLECTIF :

Pour une carte ou un bac de tri, adressez-vous à la Communauté de Communes du serein,

1 Place St Georges
89440 l'Isle sur Serein
03 86 33 33 99
ou directement à l'agent sur le site





BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS !

POUR VOTRE INFORMATION :

SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

La commune se charge de rédiger les contrats d'adhésion, relever les compteurs et d'établir la facturation du service eau et assainissement.

Merci à tout nouveau propriétaire ou locataire, ainsi qu'à toute personne quittant un logement, de se signaler au plus vite en mairie pour établir ou résilier son contrat au service de l' Eau et Assainissement de la commune.

En cas de départ d'un locataire, l'abonnement sera remis systématiquement au nom du propriétaire, sauf en cas de demande de fermeture de compteur.

2 moyens de paiement sont proposés :

- Le règlement à réception de facture (chèque, espèces ou virement Payfip)
- Le prélèvement à échéance (2 fois par an)

Deux factures sont établies dans l'année (une prévisionnelle en janvier avec 6 mois d'abonnement d'avance + 50% de la consommation de l'année N-1 et une facture de solde sur relevé de compteur en juillet avec 6 mois d'abonnement d'avance + solde de la consommation

Pour tout renseignement, merci de nous contacter :

03 86 33 87 91 ou contacts.massangis@gmail.com

AIRE DE PIQUE-NIQUE PRÈS DU PONT DE TORMANCY

Notre petit aménagement à Tormancy a porté ses fruits car il n'est pas rare d'y voir des camping-cars, des familles….ou comme ici des touristes belges en balade, profitant de la table de pique-nique récemment installée.

Un petit terrain de pétanque a également été aménagé.







LAVOIR DE TORMANCY



Nettoyage du lavoir de Tormancy vers le pont et bientôt remise en eau grâce à des travaux réalisés par l'entreprise SOGEA..

Cet endroit sera fleuri et doté d'une table de pique-nique.

Il pourra servir de lieu d'exposition et la réserve d'eau créée renforcera la défense incendie du hameau.





L'ÎLE DU PÂTIS DE MASSANGIS





Vous l'aurez certainement constaté, quelques aménagements ont été effectués sur l'île du Pâtis de Massangis.

Les agents ont creusé, afin de créer une retenue d'eau lorsque le niveau de la rivière remontera, créant ainsi une mare naturelle.

Une passerelle piétonne sera réalisée, ainsi qu'un petit ponton pour les pêcheurs.

Un nouvel espace pique-nique a également été installé sur l'île.



Trottoirs terminés et sécurisés











Pose d'auges et création de pare-terres de fleurs







NETTOYAGE ÉVACUATION DES EAUX DU VAU





Située sous l'ancienne ligne du Tacot à Tormancy, cette évacuation des eaux de pluie du Vau était en partie bouchée.

Nos agents ont évacués les détritus qui l'obstruaient, ce qui permettra une meilleure évacuation en cas de forts intempéries. Merci de veiller à conserver cet endroit en l'état pour une meilleure efficacité !

LE JARDIN AUTOUR DE L'ÉGLISE









Les travaux d’assainissement



Les travaux de mise en séparatif du réseau d’assainissement et de changement de conduites d’eau potable (qui dataient de 1930) commencés en avril 2026 à Tormancy touchent à leur fin.

Reste encore un peu d’enfouissement des réseaux électriques à réaliser et quelques travaux rue des petites Fontaines.

Le montant total de ces travaux avoisine les 2 millions d'euros, ce qui représente un effort considérable pour une petite commune rurale.





Nous sommes soutenus financièrement par l'AESN (L'Agence de l'Eau Seine-Normandie) et par le SDEY (Syndicat Départemental d'Electrification de l'Yonne).

Merci à nos administrés pour leur compréhension, pardon aux usagers de la route départementale 86 pour tous ces désagréments, et merci aux entreprises SOGEA, OMEXOM, COLAS, SCHMIT TP et EUROVIA, et à nos partenaires C3i



et l'ATD (Agence Technique Départementale)

La suite de ces travaux débute à Massangis sur la D312 rue du Vau Renard.

L'ancienne « ligne de chemin de fer » qui servait de déviation sera fermée à la circulation sauf aux riverains.





Les usagers VL de la D86 de l'Isle sur Serein à Noyers sur Serein devront emprunter le pont de Massangis en direction du cimetière et reprendront la D311 de Annoux à Tormancy par le pont de Tormancy cette fois et regagner la D86 dans la rue de l'Archèvre.

cette voie reste interdite aux poids lourds sauf transports scolaires et véhicules de collectes des déchets.

L'accès Massangis par la D312 en provenance de Joux la ville sera totalement fermé.

L'itinéraire bis se fera par la route intercommunale entre Coutarnoux et Massangis.

La durée estimée de ces travaux est d'environ 2 mois.

Nous sommes désolés pour tous ces désagréments.







RÉNOVATIONS DANS LE LOGEMENT DU CCAS











D'importants travaux de rénovation et des propretés ont dus être entrepris dans le logement du CCAS (41 grande rue) suite au départ de la locataire.

Les agents communaux ont donc lessivé, repeint, refait le placo dans la cuisine.

Il a fallu poncer et vernir tous les parquets de l'étage.

Une nouvelle cabine de douche a également été installée.

Ce logement peut à présent accueillir une grande famille, puisqu'il possède 4 chambres à l'étage et 2 pièces de vie en bas.



MAISON T6
DE 124 m²
à Massangis

Maison familiale spacieuse située dans une cour commune, avec cour privative et local de rangement.

LOYER	DÉPÔT DE GARANTIE
650 € / mois	650 €

AU REZ-DE-CHAUSSÉE

- Entrée avec placards
- Salon
- Salle à manger
- Cuisine
- Buanderie
- Salle d'eau avec WC

À L'ÉTAGE

- Petit débarras
- Grand couloir desservant 4 chambres dont 1 avec placard
- Salle d'eau
- WC séparé

LES +

- ✓ Petite cour privative entièrement close de murs
- ✓ Local extérieur pour rangement
- ✓ Chauffage électrique
- ✓ Maison rénovée et lumineuse



Façade de la maison



Cour privative



Cuisine avec accès cour



Salon



Salle à manger



Chambre 1



Couloir de l'étage



Chambre 2



Chambre 3



Chambre 4





INFORMATIONS ÉNERGÉTIQUES



CONTACT & VISITES

03 86 33 85 68
mairie@massangis.fr
Mairie de Massangis
63 Grande rue
89440 MASSANGIS

Maison idéale pour une famille ! | DISPONIBLE DE SUITE

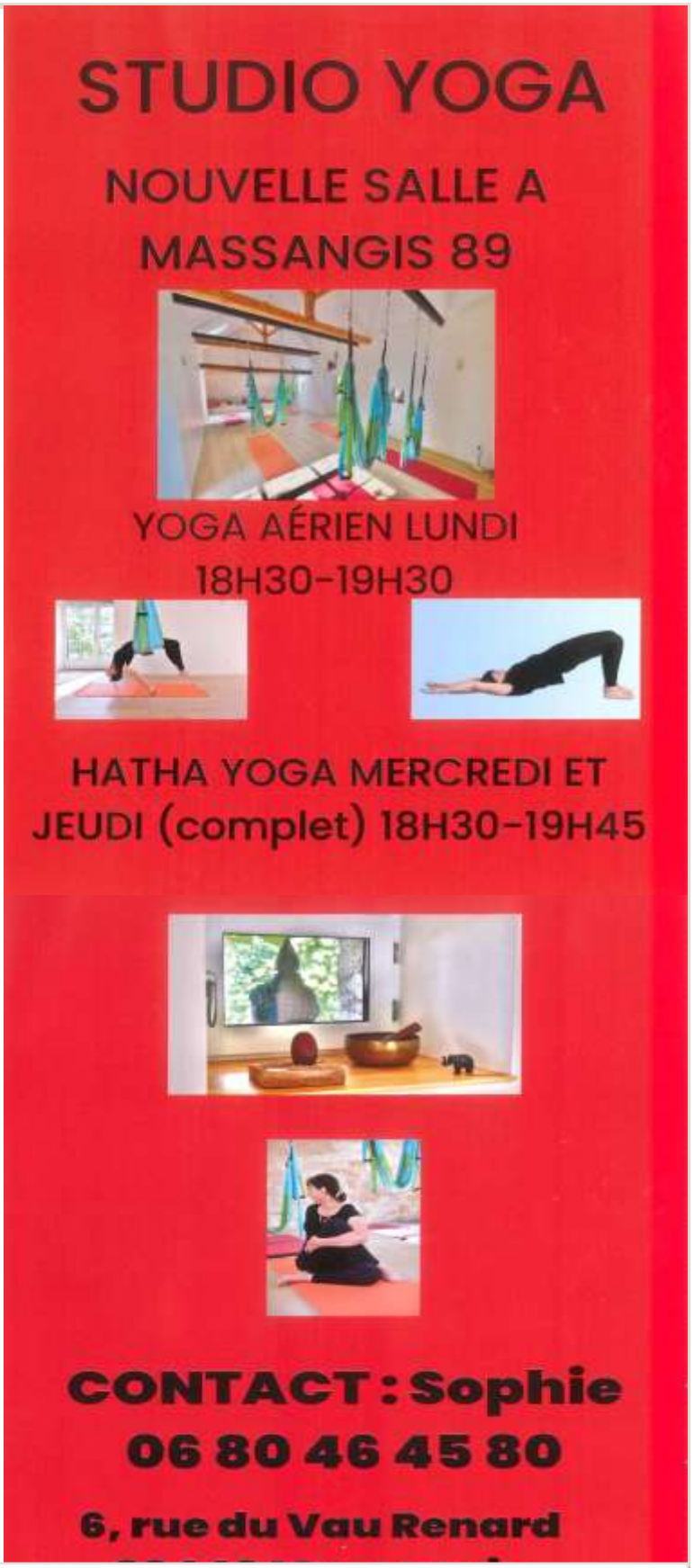






LA GLORIETTE

« Une jolie mise en valeur de notre gloriette grâce à la pose de pavés en arrondi »



LE FOYER RURAL : LE MOT DU PRÉSIDENT

2026 fût une année bien compliquée pour le Foyer Rural de Massangis en terme de festivités !

Les conditions météorologiques ne nous ont pas été favorables et nous ont contraints à annuler le vide-greniers en raison de la canicule, puis ce fût au tour de la tradition-nelle Fête du Pâtis, avec le très gros risque d'incendie dû à la sécheresse !

Cette fête n'aurait malheureusement pas été la même sans le magnifique feu d'artifice que la commune nous offre chaque année !

Rassurez-vous, ce n'est que partie remise en 2027 !

Forte de son succès en 2026, nous vous proposerons à nouveau une soirée Karaoké en début d'année.

Vous souhaitez partager vos idées, vos envies, participer à l'animation de nos villages ?

N'hésitez pas à rejoindre le Foyer Rural de Massangis, tous les bénévoles sont bienvenus !

Le Président,
Didier GORSKI



Les Journées du Patrimoine



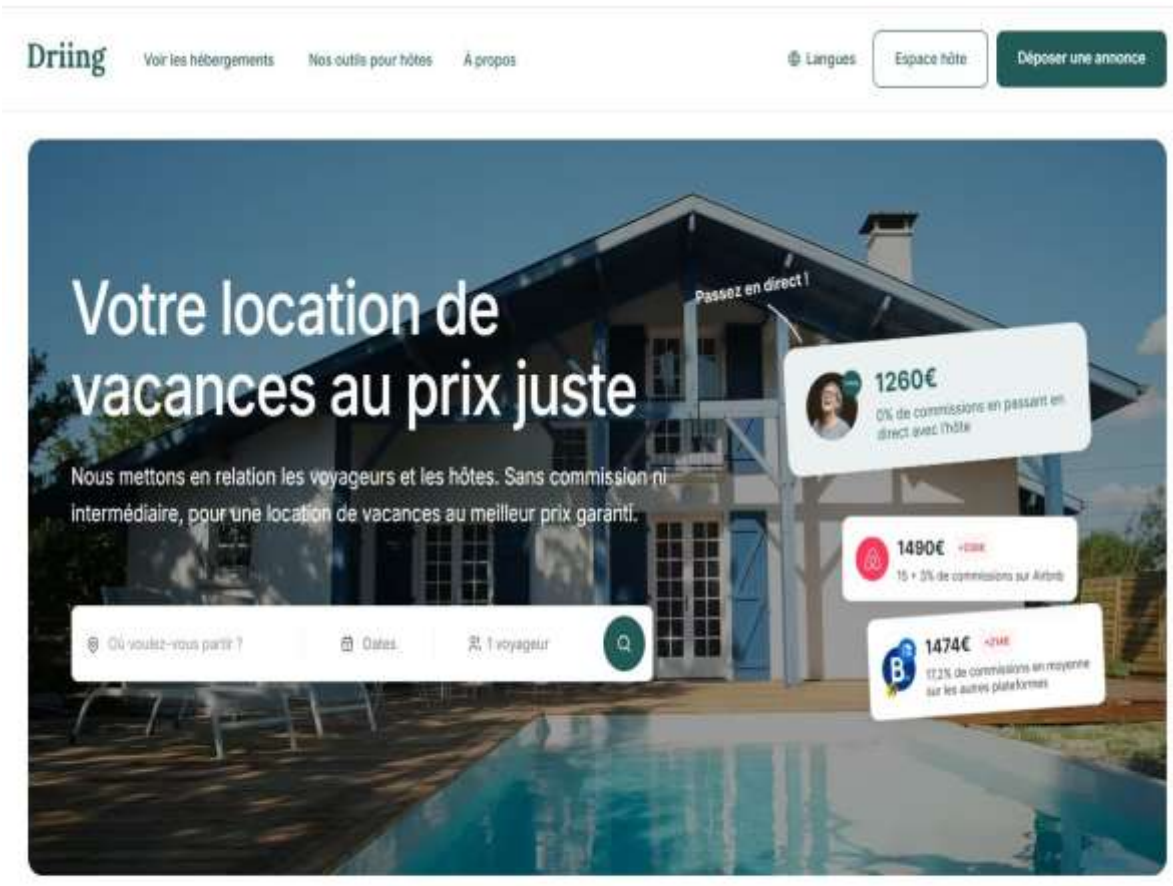
Le samedi 19 et dimanche 20 septembre, vous étiez assez nombreux à vous réunir à l'occasion des journées du patrimoine.

Ce fut l'occasion de découvrir l'exposition de cartes postales anciennes proposée en mairie, et d'écouter les récits sur les différents lieux du village (à l'occasion d'une petite balade) regorgeant d'anecdotes…





A cette occasion, l'église de Massangis ainsi que le Musée des Pierreux ont ouvert leur porte aux visiteurs.



Besoin de loger des amis ou de la famille ?

Retrouvez à présent notre gîte « l 'Instit » situé à Civry, sur la toute nouvelle plateforme de réservation « DRIING »



Mieux vivre ensemble



LES RÈGLES DU BON SENS





Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuse.... ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Merci de respecter l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999

NE LAISSEZ PAS VOS AMIS À 4 PATTES ÊTRE LES PROCHAINS : RAMASSEZ LEURS DÉJECTIONS !

ON RECHERCHE LE MAÎTRE DE

DÉDÉ LA SOUILLURE

SERIAL KROTTER



ON RECHERCHE LE MAÎTRE DE

LE GROS JOJO

SERIAL KROTTER





Merci de jeter vos ordures ménagères ou déchets de tri dans vos propres poubelles et non dans celles du voisin !

Jérôme TAXI
06 89 21 20 32
CONTACTEZ-MOI
pour tous vos transports de malades assis
vos soins • hospitalisation
votre sortie • kiné • dialyse
chimiothérapie • radiothérapie
liaisons gares et aéroports, etc...
7j/7
ADS :poilly sur sereinN°1
24h/24
Conventionné toutes caisses - Toutes distances
MAGINELLE Jérôme
56, grande rue 89440 MASSANGIS
jejemagi@gmail.com
SIRET 341 561 421 PM 89

TDLH
Dératisation
Désinsectisation
Désinfection
Théo DE LA HOZ
89440 MASSANGIS
07.89.67.33.25
tdlhnuisible@gmail.com
Intervention dans le respect de l'environnement
DEVIS GRATUIT
Secteurs : YONNE, NIEVRE, COTE D'OR
Technicien certifié du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Siret : 978 160 851 00017

"Alerte Événement "

Service gratuit de Télé-alerte

1 minute suffit pour vous abonner à ce dispositif entièrement GRATUIT !

Deux moyens pour vous inscrire :

- Inscription en ligne sur notre site internet www.massangis.fr en cliquant sur l'onglet bleu « ALERTE »
- par téléphone au **03 67 79 89 00.**

- *Conformément à la loi informatique et liberté, la Mairie sera seule utilisatrice de vos données personnelles.*

**Selon le RGPD vous pourrez vous désinscrire par formulaire web ou en composant le*

03 67 79 89 00





MARCHÉ de Noël

SOUVENIRS D'ENFANCE



★ VENDREDI

4 DÉCEMBRE 2026

DE 14H À 19H

★ SAMEDI

5 DÉCEMBRE 2026

DE 14H À 18H

★ DIMANCHE

6 DÉCEMBRE 2026

DE 14H À 18H

ETABLISSEMENT

« la Joie de Vivre »

19 RUE DU TACOT, 89440 MASSANGIS